

ANNECY FESTIVAL

RÉSIDENCE

Charte du résident Annecy Festival 2027

Le présent document a pour objectif de préciser les modalités de candidature et d'accueil des auteurs dans le cadre de la Résidence Annecy Festival organisée par CITIA.

À noter qu'en cas de sélection, une convention sera établie entre les auteurs et CITIA pour définir leurs engagements respectifs et assurer que le règlement intérieur à la Villa sera respecté.

Modalités de candidature

- Aucun dossier ne pourra être accepté au-delà du 13 septembre 2026.
- Un dossier sera accepté uniquement s'il remplit intégralement les conditions requises (définies dans l'appel à projets). Le candidat est garant de son dossier. Si le dossier est jugé incomplet, CITIA le refusera sans en informer le candidat, ni lui demander de le compléter.
- Un même projet pourra concourir 2 fois au maximum et sous la condition que le dossier présente des avancées significatives.

En cas de sélection

- L'invitation est valable pour l'année en cours. Aucun report ne sera possible si le candidat ne peut finalement pas participer à la Résidence Annecy Festival et quelles qu'en soient les raisons.
- L'invitation est valable pour 1 personne : 1 trajet A/R en mode économique (train ou avion), 1 hébergement pour 3 mois à la Villa située au cœur de la Cité internationale du cinéma d'animation, 1 bourse de création de 1000 € chaque mois. Dans le cas d'un binôme, les frais supplémentaires resteront à la charge de l'accompagnant et la bourse sera partagée. Un hébergement au sein de la Villa pour l'accompagnant ne peut être garanti et dépendra des places disponibles. Un loyer pourra être demandé.
- Le candidat bénéficiera d'un mentorat sur le script (en amont de la Résidence) et d'un mentorat sur le développement graphique (sur place). Le nombre de séances, leur fréquence ou leur durée seront déterminés d'un commun accord entre le candidat, le mentor et CITIA en fonction des besoins, de la disponibilité du mentor et du budget alloué. Le choix du mentorat se fait conjointement entre CITIA et l'auteur (avec consultation du producteur, si un producteur est associé), sans garantie absolue d'obtenir son mentor favori.
- Si le projet dispose d'un producteur, celui-ci sera consulté pour tous les choix opérés durant la Résidence. Le producteur s'engage parallèlement à rester aux côtés

de l'auteur, à suivre l'évolution du projet durant la Résidence et à l'accompagner dans la préparation de sa présentation au Mifa.

- La Résidence Annecy Festival est une résidence de développement graphique. À ce titre, les équipes de CITIA veilleront à ce que le travail effectué durant les 3 mois à Annecy respecte ce cadre de recherche et d'expérimentation pour l'auteur.
- Le candidat s'engage à respecter le cadre administratif et juridique de la Résidence :
 - le candidat sera disponible pendant l'intégralité de la Résidence ;
 - le candidat devra justifier d'une assurance personnelle ou en contracter une avant ou sur place ;
 - le candidat devra être en mesure de facturer CITIA soit en son nom propre (note de droits d'auteur), soit au nom de sa société (facture avec équivalent de numéro Siret pour les étrangers) pour les versements de loyers et de bourses de création. CITIA ne peut rémunérer les auteurs sous le régime de l'intermittence.
- Si le candidat est étranger, CITIA proposera l'ouverture d'un compte bancaire français pour faciliter les transactions (remboursements, virements...) et la vie quotidienne du candidat en France.

Modalités d'accueil (en cas de sélection)

- Le candidat disposera d'un hébergement à la Villa au cœur de la Cité internationale du cinéma d'animation, au centre-ville d'Annecy.
- Le candidat jouira de l'ensemble des espaces communs de la Villa (cuisine, salle à manger, salon, espace de travail, buanderie, terrasse...) et disposera d'une chambre individuelle avec salle de bain privative.
- Le candidat suivra une formation VHSS en début de résidence.
- Le candidat s'engagera également à respecter le règlement intérieur de la Villa et se conformera à un état des lieux en début et en fin de résidence.
- Le candidat recevra chaque mois une bourse de création de 1 000 € permettant de faciliter sa vie à Annecy, sur présentation d'une facture.
- Le candidat disposera d'un vélo durant les 3 mois de son séjour, ainsi que d'un casque pour sa sécurité. Ce mode de transport est proposé et non obligatoire. Les tickets de bus restent à la charge du candidat.
- Le candidat disposera d'un espace de travail commun aux autres candidats sélectionnés. CITIA établira, en amont de la Résidence, les besoins informatiques du candidat. Une station de travail ainsi que les logiciels communs à l'industrie du cinéma d'animation seront mis à sa disposition. Toute autre demande spécifique fera l'objet d'une étude de faisabilité. Dans ce cas, il pourra être demandé au candidat de venir avec son propre matériel.
- La résidence n'est pas un lieu de fabrication du film, toutefois des tests d'animation numérique ou en volume pourraient être envisagés sur Cintiq, banc-titre ou multiplans.
- Le candidat pourra être photographié et filmé durant le temps de résidence à des fins d'archives et de communication de la part de CITIA.

- Le candidat disposera d'une accréditation Mifa gratuite. Il pourra faire bénéficier un membre de son équipe ou sa famille d'une seule accréditation supplémentaire.
- À l'occasion du Festival international du film d'animation d'Annecy et du Mifa, le candidat participera à un temps de restitution afin de présenter le fruit de son travail depuis son arrivée à Annecy et sensibiliser de potentiels partenaires. L'auteur et le producteur pourront également organiser des rendez-vous sur le stand CITIA au sein du Mifa.
- Un bilan de sortie sera demandé au candidat afin de faire état du chemin parcouru durant la Résidence. Ce document est obligatoire et transmis aux partenaires financiers de la résidence.

Je confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Résidence Annecy Festival et m'engage à le respecter (signature requise, précédée de la mention "lu et approuvé") :

Le candidat/auteur

Le producteur (dans le cas où le projet dispose d'un producteur associé) |